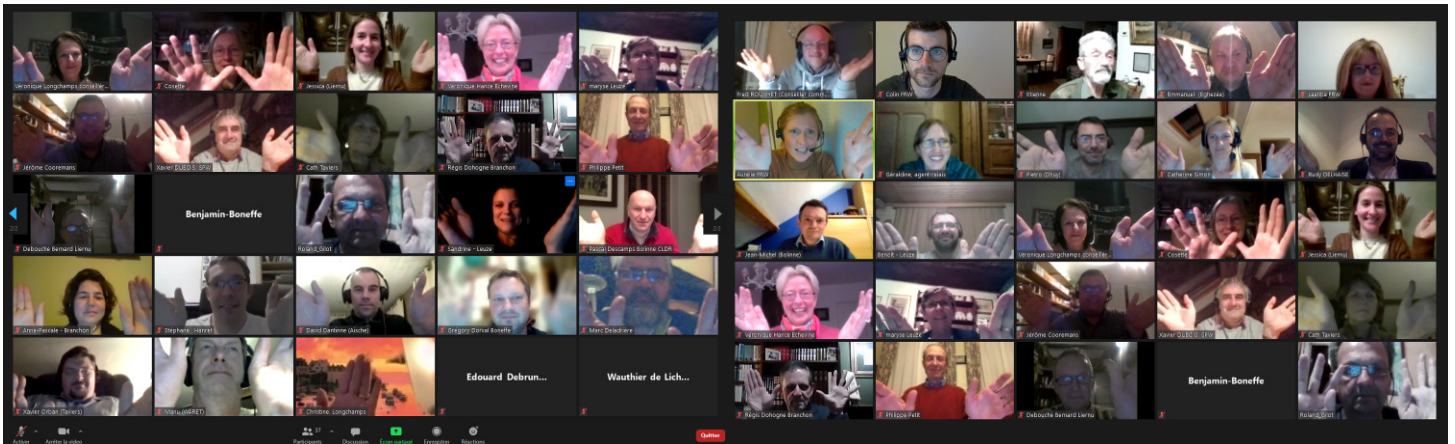


## Compte-rendu de la réunion de la Commission locale de développement rural du mardi 9 mars 2021



### 33 présents

BINGEN Benjamin, COGET Jean-Michel, COOREMANS Jérôme, DANTINNE David, de LICHTERVELDE Wauthier, de WOUTERS de BOUCHOUT Etienne, DEBOUCHE Bernard, DEBRUN Edouard, DELADRIÈRE Marc, DELHAISE Rudy, DELMOTTE Christine, DESCAMPS Pascal, DOHOGNE Régis, DORVAL Grégory, GILOT Roland, GODFRIND Bernard, HANCE Véronique, JOURNEE Stéphane, KLEPPER Catherine, MANNENS Cosette, MICLOTTE Jessica, ORBAN Xavier, PALUMBO Pietro, PAULUS Benoît, PETIT Philippe, PETIT-LAMBIN Véronique, PIERMAN Anne-Pascale, PIRE Emmanuel, PIROTTE Maryse, ROUXHET Frédéric, SIMON Catherine, VAN GEEM Sandrine, VAN RAVESTYN Emmanuel

### 8 excusés

BEYST Chantal, DEMOULIN Bernard, GERADON Céline, LAMBERT Françoise, LUBRANO Julie, SAINT-AMAND Fabienne, SIMONS Raphaël, VERCOUTERE Véronique

**Pour l'Administration communale :** Géraldine WILLEMS, agent-relais de l'ODR.

**Pour l'administration régionale :** Xavier DUBOIS, Direction du Développement Rural.

**Pour la FRW :** Laetitia URBANCZYK, Colin SONCK, Aurélie VANDEBERG, agents de développement.

### Introduction

Rudy DELHAISE, Président de la CLDR accueille et remercie les membres de la CLDR de leur participation. Cette réunion d'installation est l'occasion de rappeler les grandes étapes réalisées jusqu'à présent et la mobilisation éghezéenne assez importante à chacune d'elles.

Il présente ensuite les intervenants et remercie Colin pour tout le travail réalisé. Suite à l'accompagnement d'une autre commune, Colin laisse sa place à Laetitia, nouvel agent de développement qui est venue renforcer l'équipe.

## Règlement d'ordre intérieur

Xavier Dubois informe l'assemblée du rôle de la Direction du développement rural dans les étapes du PCDR. Il précise qu'il reste à la disposition de la commune/ CLDR pour tout conseil ou soutien sur l'opération et l'activation des projets.

Le rôle de la CLDR est primordial pour la bonne poursuite de l'ODR, elle donne non seulement son accord aux phases-clés pour construire le programme qui sera voté par le conseil communal, mais aussi participe à la mise en œuvre des projets du PCDR. Il se réjouit et félicite le groupe de la dynamique présente depuis deux ans.

Depuis la nouvelle circulaire en développement rural, la CLDR doit utiliser un règlement-type qui a été envoyé préalablement à la réunion afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Après un petit examen sur les éléments-clés du règlement d'ordre intérieur, les participants ont l'occasion de faire part de leurs remarques et questions :

- Frédéric Rouxhet, de son expérience comme président dans la CCATM, souligne l'importance de la présence des suppléants ; cela confirme le point des mêmes prérogatives accordées aux effectifs et suppléants au sein de la CLDR (invitation, présence, vote).

Lors de son mandat de 12 ans au sein de la CCATM, très peu de votes ont dû être réalisés, la recherche de consensus a également été privilégiée comme l'indique le ROI de la CLDR.

- Roland Gilot, de son œil attentif de directeur d'école, souligne l'erreur de français dans l'article 13 « ... feront l'objet... » et non « seront ». Il s'interroge, en cas d'absence du Bourgmestre, si celui-ci doit obligatoirement ou pas désigner un représentant qui fasse partie du ¼ communal. Xavier Dubois précise que ce n'est pas une obligation, le représentant peut être citoyen. Par contre, si le vote a lieu, le représentant même si citoyen compte dans le ¼ communal.

- Jessica Miclotte s'interroge sur la durée de mise en place de la CLDR. C'est bien toute la durée de l'opération – 2 à 3 ans d'élaboration et 10 ans de suivi avec activité encore présente au-delà des 10 ans pour le suivi des projets entamés (décompte des travaux engagées sur les 10 ans). Rappel que la CLDR n'est pas figée et est renouvelée avec les souhaits de retrait et d'arrivée de nouveaux membres, ainsi que le renouvellement du ¼ communal lors des élections.

- Véronique Petit-Lambin se demande si les changements de composition de la CLDR doivent toujours être actés devant le Conseil communal. Les changements sont actés au moment du rapport annuel sauf si la composition varie de plus de 50 %. Dans ce cas, il y a une obligation de passer le point au Conseil communal.

### Missions de la CLDR :

- Etre le relais avec les habitants
- Participer à l'élaboration du PCDR
- Veiller au suivi des projets et en porter
- Rôle d'avis vis-à-vis du Conseil Communal

### Organisation / composition :

- Représentative de la population
- Composée de citoyens et élus
- Effectifs et suppléants mêmes droits
- Invités : candidats non retenus, invités aux réunions avec voix consultative
- Plénière min 4x/an et groupes de travail

### Procédure de décision :

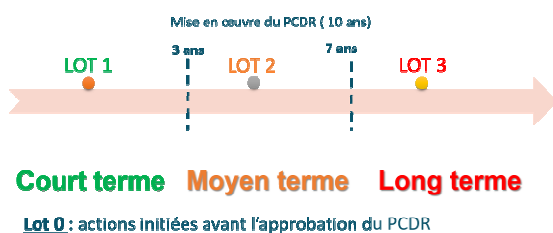
- Consensus recherché sinon vote à la majorité des membres présents (président compte double)
- Quorum requis de 50 % des membres citoyens pour valider une décision

### Démission :

- Informer par écrit le président
- En cas d'absences non excusées
- Renouvellement via la réserve et appel public

**Le règlement est accepté par l'assemblée**

## Priorisation – présentation de la méthodologie



Après une remise en contexte des étapes réalisées pour arriver à une proposition de priorisation, La Fondation Rurale de Wallonie présente la grille de critères établie par projet. Cette grille ainsi que le tableau de répartition des projets par lot seront imprimés et envoyés à chaque participant pour faciliter le travail de chacun.

Un focus est ensuite fait sur les changements proposés suite aux groupes de travail de fin d'année, la rencontre des différents porteurs de projet concernés, le Collège et l'avis de l'auteur de projet. Ces éléments sont repris dans le power point de la réunion qui se trouve sur l'intranet.

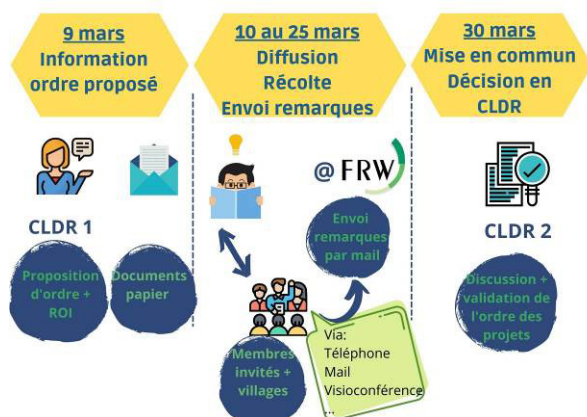
Remarques formulées lors de la présentation, à veiller pour la suite :

- Pour le critère mentionnant l'impact, Jean-Michel Coget précise que l'impact est différent s'il concerne le lien entre un village et Eghezée centre ou entre 2 villages. Cela vaudrait la peine de différencier. Pour rappel, ce critère ne concerne que les projets d'espace de convivialité dans les villages.
- Jean-Michel Coget et Régis Dohogne soulignent l'importance de la mobilité qui est la base sur laquelle les autres projets viendront se greffer. Vu l'importance soulignée dès le départ dans les consultations il pourrait être judicieux de voir l'aspect de la sécurité routière de manière transversale dans les différents projets.

Rudy Delhaise rappelle que les projets de mobilité sont bien présents dans le lot1 et qu'un projet a été introduit dans le cadre de POLLEC pour la sécurisation des carrefours du RAVeL avec les voiries, via un système d'éclairage intelligent. 6 carrefours ont été retenus pour le financement.

- Stéphane Journée souligne que le village d'Hanret est celui au pourcentage d'équipement le plus faible de la commune, il ne reste presque que la rue comme lieu de rencontre de la population. Les espaces piétons sont donc, en effet, plus que prioritaires.
- Frederic Rouxhet pose la question à Xavier Dubois qui confirme l'importance de varier les types de projets à mener pour voir certains projets se concrétiser rapidement en parallèle de certains projets de plus longue haleine.

## Suites



Suite à cette information, la CLDR a 3 semaines pour réfléchir et faire part de ses remarques afin de pouvoir en discuter et valider la priorisation le 30 mars en CLDR.

Après réflexion et discussion sur les personnes vers qui communiquer à cette étape, la diffusion de chacun dans son village est libre. Il est conseillé de communiquer prioritairement vers les membres invités (soit les participants non retenus dans la CLDR et qui sont tout de même investis depuis le début : [voici le lien vers la liste](#)

[par village](#)) ainsi que les membres de la CLDR absents lors de cette session. Il y a en effet tout l'historique de réflexion issu lors des GT et il ne s'agit pas maintenant de tout remettre en cause mais d'avancer sur base de tout le travail déjà réalisé. Cependant, suite à cette remarque, les participants soulignent l'importance de revenir vers les habitants pour les informer du programme. Cette étape de communication dans chaque village pourrait se faire une fois la priorisation réalisée et profiter de la pause liée aux différentes étapes administratives d'approbation du PCDR.

## Développement du réseau écologique – lancement du projet

Ce projet, faisant partie des projets prioritaires, fait également partie des actions de l'Agenda 21. Le groupe A21 y a réfléchi lors de leurs dernières rencontres et souhaite démarrer ce projet via une première action concrète de ciblage des zones de fauchage tardif. Un groupe de travail sera organisé prochainement à ce sujet, l'appel est lancé au sein de la CLDR.

Voici les membres de la CLDR qui souhaitent déjà y participer. L'appel sera également lancé par mail pour les absents :

- Bernard Debouche de Liernu
- Emmanuel Pire d'Eghezée
- Gregory Dorval de Boneffe
- Cosette de Noville-sur-Mehaigne

Le président remercie l'assemblée et la soirée se clôture à 22h00 avec une photo de groupe virtuelle symbolisant un maximum de liens au sein du groupe.

Pour le secrétariat de l'ODR  
Laetitia URBANCZYK, Colin SONCK, Aurélie VANDEBERG

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu de réunion, vous pouvez contacter  
Laetitia Urbanczyk ou Aurélie Vandenberg de la Fondation Rurale de Wallonie  
par mail [a.vandenberg@frw.be](mailto:a.vandenberg@frw.be); ou par téléphone au n° 019/58 93 25*